



Date de convocation : 31/01/2026

Nombre de Conseillers Municipaux :  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 11  
Quorum : 8

Rendu exécutoire :  
Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 7 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 Février à 11h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : M. Gilles TURLAN, Le Maire, Mme Sonia DOMINGO, M. Francis DUSSEL, M. Clément HUBIN—ANDRIEU, Mme Béatrice LOPEZ, M. Eric MONNAUX, Mme Françoise RABARY, M. Jean-Paul RABARY, M. Michaël RODRIGUEZ et M. Robert SOUBREVIE

Procuration : Mme Nathalie HUAU (Procuration à Mme Sonia DOMINGO)

Excusés : M. Geoffrey CAPUS, M. Eric MALIE, Mme Estelle MORANT, Mme Martine SOULET-SOUPA

Secrétaire de séance : Mme Sonia DOMINGO

### Délibération DE\_2026\_06 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE CHASSE COMMUNALE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association de chasse communale utilise un local communal pour ses réunions et rassemblements.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de mettre à disposition de l'association, à titre gratuit, ce local de 80 m2 dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Il propose donc au Conseil Municipal d'adopter cette convention de mise à disposition de locaux communaux pour 1 an renouvelable à compter du 9 Février 2026. (cf. convention en annexe)

**Le Conseil Municipal ainsi informé, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver cette décision,
- d'habiliter Monsieur Le Maire à signer ladite convention de mise à disposition avec l'Association communale de chasse.

Pour extrait conforme  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,  
Gilles TURLAN



La Secrétaire de séance,  
Sonia DOMINGO